



VILLE DE SAINT-NAZAIRE

Une ville plaisante et écologique, dans un cadre privilégié



SAINT-NAZAIRE PORTRAIT

Type de collectivité : Commune

Population : 71 772 habitants

Région : Pays de la Loire

Département : Loire-Atlantique

Obtention du label : 2015 (CAP Cit'ergie) - 2019

Niveau actuel du label : Cit'ergie

CE QU'APPORTE CIT'ERGIE

Cit'ergie a permis de structurer la politique énergie-climat de la Ville de Saint-Nazaire depuis 4 ans. Le pilotage transversal apporte une vision stratégique bénéfique à l'ensemble des services et des politiques publiques.

Les retours d'expériences des autres collectivités et l'expertise du conseiller permettent de faire évoluer le projet stratégique et le fonctionnement de la collectivité pour s'inscrire dans des démarches volontaristes, s'inspirant des meilleures pratiques.

Cet outil de mobilisation des agents et des élus autour des enjeux énergie-climat valorise les bonnes pratiques des services. Le suivi et l'amélioration continue des actions de la Ville permettent de cibler efficacement les domaines d'actions pour lesquels des efforts sont à fournir.

UNE EXCELLENTE PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITÉ

Mesure n°2.1.2 (Référentiel 2018) – Schéma Directeur du Patrimoine Immobilier

Le Schéma Directeur du Patrimoine Immobilier (SDPI) a été validé en décembre 2017. Il décrit plus de 140 actions permettant de réduire de 13 % la surface du patrimoine (environ 250 000 m²), ainsi que les consommations énergétiques. Véritable outil prospectif, la gouvernance mise en place permet de prioriser efficacement les travaux à engager (mutualisation, rénovations, déconstructions, ventes...).

ILS ONT DIT...

« À Saint-Nazaire, le chantier de la transition écologique est bien ouvert ! La démarche Cit'ergie nous aide à planifier cette transition pour notamment mobiliser élu.e.s et agents et ainsi lancer des investissements forts et conséquents autour de projets structurants. »

Pascale HAMEAU, Adjointe en charge du patrimoine, de la transition énergétique et du développement durable

EN SAVOIR



Chargé de mission développement durable

David DU CHELAS

02 40 00 40 92 – duchelas@mairie-saintnazaire.fr

Site de la collectivité : www.saintnazaire.fr

Conseiller Cit'ergie : Nicolas THIBAUT

VILLE DE SAINT-NAZAIRE

Quelques actions dans les six domaines du label

PLANIFICATION TERRITORIALE

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intègre un coefficient de biotope qui définit, selon la typologie des secteurs, des exigences de végétalisation des espaces. Ce coefficient a l'avantage d'intégrer la qualité écologique des aménagements et leur influence dans la gestion des eaux pluviales.

Il a aussi été décidé, pour les zones d'activités, d'imposer la couverture de 25 % des consommations énergétiques par des EnR lorsque la surface de plancher construite est supérieure à 1 500 m².

PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE

Le Schéma Directeur du Patrimoine Immobilier (SDPI) a été validé en décembre 2017. Il décrit plus de 140 actions majeures, qui permettront de réduire d'environ 13 % la surface globale du patrimoine de la ville (environ 250 000 m²), tout en diminuant aussi les consommations énergétiques. Véritable outil de gestion du patrimoine, le SDPI a permis d'identifier les besoins en travaux (et investissements) pour les prochaines années, avec un objectif final de 450 000 € d'économies annuelles.

La Ville a également mené des actions sur l'éclairage public, comme l'extinction entre minuit et 5h du matin dans 8 quartiers. Ainsi, les consommations de l'éclairage public ont baissé de 12 % entre 2015 et 2017.

APPROVISIONNEMENT EN ENERGIE, EAU, ET ASSAINISSEMENT

La qualité de vie et le bien-être des habitants sont préservés grâce à des actions de développement de la nature en ville. Ainsi, le Schéma Directeur du Fleurissement de la Ville constitue un des volets de cette politique. Il réinterroge les pratiques actuelles des services et leurs impacts (financier et écologique) pour les optimiser et tendre vers un embellissement de qualité, respectueux de l'environnement, tout en limitant les coûts d'exploitation. Ce document oriente la gestion des 250 ha d'espaces verts et des 45 000 arbres vers des pratiques plus vertueuses, depuis début 2019.

MOBILITE

La Ville a élaboré en 2017 son Plan Vélo pour renforcer la place de ce mode actif dans l'espace urbain. Il a vocation à apporter une meilleure visibilité des itinéraires existants, à apporter des solutions pour faciliter et promouvoir le vélo comme mode de déplacement sécurisé, mais aussi comme activité de loisirs. Il favorise aussi l'émergence de nouveaux itinéraires, notamment pour relier les centres-bourgs au centre-ville. 9 mois de concertation ont permis de mobiliser la population et les acteurs du territoire pour aboutir à une feuille de route avec :

- 35 km d'itinéraires créés ou améliorés d'ici 2021 ;
- Un budget de 2,5 M€ sur 4 années.

ORGANISATION INTERNE

La direction logistique s'est engagée dans une démarche de labellisation ISO 14001. Elle permet d'améliorer les pratiques des services pour limiter les impacts environnementaux de leurs activités. L'an dernier, le renouvellement du marché des denrées alimentaires (plus de 5 400 repas quotidiens) a permis d'intégrer des critères environnementaux et sociaux. Résultats : 13 % de produits bio, 41 % de produits locaux, 1 menu végétarien par semaine dans les écoles, des réceptions réalisées grâce à des filières d'insertion...

COMMUNICATION ET COOPERATION

Initiée dès 2014, la stratégie de développement du centre-ville a permis de s'inscrire dans l'appel à projets Action Cœur de Ville. Pas moins de 20 actions sont planifiées, pour un investissement estimé à plus de 100 M€, autour de 5 axes stratégiques : mobilité et accessibilité, rénovation du patrimoine bâti, espace public, développement économique et services publics. Des opérations emblématiques de rénovation énergétique globale d'immeubles (dont 29 copropriétés) ont pu voir le jour, portées notamment par la Société d'Économie Mixte locale Sonadev et faisant écho au travail de mobilisation des acteurs de la filière, réalisé via la plateforme Ecorénove (PTRE).



Cit'ergie
EN PRATIQUE

Cit'ergie est l'appellation française du label européen energy award (eea) mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Suisse...) et déjà accordé à plus de 1 400 collectivités européennes. En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales. Cit'ergie est un outil opérationnel structurant qui facilite la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial, d'un Agenda 21, le respect des engagements de la Convention des Maires et la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie performante.

Rejoignez le réseau des collectivités Cit'ergie !

Site du label Cit'ergie : www.citergie.fr - Contact : citergie@ademe.fr